Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-078-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-078 / 8-9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.
Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FINANCES/VIE CULTURELLE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PLEIN CADRE

Rapporteur : Michel GUICHERD-DELANNAZ

EXPOSE :

L'association Reflex Image Création souhaitant essentiellement s'orienter vers la production de court-métrages renonce désormais à organiser les rencontres photographiques se déroulant chaque mois de juin.

Suite à cette décision, des membres de l'association ont décidé de créer une nouvelle association nommée « Plein Cadre » dont les statuts ont été déposés le 14/01/2020 avec toujours comme objet la promotion de la photographie. Le siège social de l'association est 30 rue du Haut Criel à Voiron.

Le Maire de Voiron et l'Adjointe à la culture ont rencontré l'association Plein Cadre ; il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 500 €.

Cette subvention n'impactera pas le budget initial puisque l'association DEDICACE, dont la ville de Voiron avait accordé une subvention de 500 € en 2020, a annoncé sa dissolution.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission vie associative culturelle et sportive du 02/07/2020,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces, sécurité du 6 juillet 2020,

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-078-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association PLEIN CADRE ;
- d'affecter cette dépense sur les crédits « subventions aux associations » du budget 2020 ;
- d'annuler le versement de la subvention accordée à l'association DEDICACE d'un montant de 500 €.

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à 32 POUR - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, JL. BOISSARD, A. VIRIEUX)**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VOIRON (ISÈRE)